



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE TAVERNY**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 04 MAI 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le quatre mai à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.*

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

**MEMBRES PRESENTS** : Mme PORTELLI Florence – M. GLUZMAN Régis - Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas – Mme PREVOT Vannina – M. GASSENBACH Gilles - M. DELAVALOIRE Michel – Mme BOISSEAU Laetitia – M. GERARD Pascal – Mme MICCOLI Lucie – M. CLEMENT François -  
**ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON Délia – M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – Mme TUSSEVO Anne-Marie – M. LELOUP Michel - Mme CARRE Véronique – M. LE LUDUEC Bernard – M. BERGER Alain – M. ARES Philippe – Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme VILLOT Isabelle – M. SANDRINI Pierre - Mme LAMAU Françoise - M. DEVOIZE Bruno – M. SIMONNOT Alexandre – M. DAGOIS Gérard -

**FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

**MEMBRES REPRESENTES** :

Mme FAIDHERBE Carole  
Mme HAMOUCHI Yamina  
Mme EL ATALLATI Karima  
Mme LAGACHE Maria José  
M. TEMAL Rachid

**Procuration à**

M. MASSI Jean-Claude  
M. LECLAIRE Christian  
Mme PREVOT Vannina  
M. GERARD Pascal  
M. DAGOIS Gérard

**ABSENTES NON EXCUSEES** : Mme GUIGNARD Anita – Mme CAILLIE Albine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur BERGER Alain est élu à l'unanimité.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/Structure/Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2017/063 14/03/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Modification de l'article 3 de la décision du maire n°2016-303 en date du 9 décembre 2016 relative au contrat de maintenance et d'assistance de logiciels finances des services de la commune quant à la durée du contrat	Société Ciril group SAS à compter de la signature pour une durée d'un an, tacitement reconductible 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 années Montant HT : 1371,28 € Montant TTC : 1645,54 €
N°2017/064 14/03/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Modification de l'article 3 de la décision du maire n°2017-043 en date du 23 février 2017 relative au contrat de maintenance et d'assistance de logiciels Ressources Humaines de la Commune quant à la durée du contrat	Société CIRIL GROUP SAS durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 années Montant trimestriel HT : 1476,19 € Montant TTC : 1771,43 €
N°2017/065 14/03/2017	Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement	Convention de mise à disposition de la construction modulaire temporaire, sise sur le terrain cadastré BI 553, appartenant au bailleur OSICA, objet du permis de construire n°PC9560A1600051, délivré le 20 février 2017	Société KAUFMAN & BROAD durée de 24 mois Montant forfaitaire du loyer HT : 238 464 €
N°2017/066 17/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes – sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY (95150) pour la tenue de leur assemblée générale suivie d'un pot de l'amitié	Ass Comité National d'Action Sociale (CNAS) le 27 mars 2017 de 9h à 14h Montant : Gratuit
N°2017/067 06/03/2017	Direction des affaires financières	Révision de la régie de recettes service petite enfance	
N°2017/068 17/03/2017	Ressources Humaines	Convention cadre annuelle concernant l'ensemble des prestations de formation dont la réalisation est confiée au CNFPT	CNFPT Au titre de l'année 2017 : Montant maximum de prise en charge : 35 000€
N°2017/069 22/03/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Modification de la décision n°2016-229 du 28 septembre 2016 relative au marché de fourniture de produits et matériels d'entretien, de ouaterie et arts de table quant à l'imputation des dépenses sur le budget communal, le budget du CCAS et du FRPA	Société SDHE à compter de la notification durée de 12 mois tacitement reconductible par période de 12 mois sans que sa durée totale n'excède 48 mois <b>Montant total (4 lots) HT :</b> 112693,91€ <b>Montant total (4 lots)TTC :</b> 135232,69 €
N°2017/070 22/03/2017	Direction des ressources humaines	Modification de la décision n°2017-025 du 15 février 2017 relative à la convention de formation avec l'Université PARIS XIII pour la réalisation d'un Master 1 «Management des organisations sanitaires et sociales», en direction d'un agent de la collectivité, quant aux modalités de paiement	Université Paris XIII durée d'un an, à l'Université de Paris XIII, à compter du 6 février 2017 Montant NET : 4 761,10 €

N°2017/071 23/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat relatif au spectacle dansant et à la déambulation en costume d'époque dans le cadre du Festival du Cinéma 2017	Ass L'empire de la danse, la danse de l'empire le 3 juin 2017 Montant TTC :500 €
N°2017/072 23/03/2017	Direction de l'action éducative	Application de la grille tarifaire fixant le montant des participations familiales par mini-séjours dans le cadre des mini-séjours de l'été 2017	
N°2017/073 22/03/2017	Direction des Sports et Vie associative	Réalisation de deux sorties sur le site d'accrobranche à l'Ecopark adventures Moulin de Sannois	Société Ecopark Adventures Sannois les 3 & 10 avril 2017 Montant : 900 €
N°2017/074 24/03/2017	Direction des affaires générales	Acquisition de deux motos MT09-Tracer blanches au profit de la police municipale de TAVERNY	Société Lebosse 2 roues Montigny le 24 mars 2017 Montant
N°2017/075 24/03/2017	Direction des affaires générales	Désignation d'un cabinet d'avocats dans le cadre de procédures contentieuses ( occupation sans droit ni titre du domaine public de la commune)	Cabinet EVODROIT Maître Colas le 24/03/2017 Montant HT : - 210 € , pour les prestations effectuées les avocats associés - 170 € pour les prestations effectuées par les avocats collaborateurs
N°2017/076 24/03/2017	Direction du patrimoine et Cadre de vie	Contrat relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction du pôle médical	Société SOCOTEC le 24 mars 2017 Montant HT : 24 600 € Montant TTC : 29 520 €
N°2017/077 24/03/2017	Direction de la Communication	Contrat pour la création d'une veille presse journalière	Société Melwater du 26 avril 2017 pour un durée d'un an renouvelable par tacite reconduction Montant HT : 5000€
N°2017/078 28/03/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif au nettoyage et balayage de la voirie communale	Société Derichebourg Poly-Senti à compter de la notification, pour une durée de 12 mois, renouvelable tacitement par période de 12 mois sans excéder une durée totale de 3 ans
N°2017/079 29/03/2017	Direction de la Communication	Convention de sponsoring pour la promotion du Festival du Cinéma 2017 organisé du 2 au 4 juin 2017	Société EUROCOMMERCIAL le 29 mars 2017 apport d'un soutien en nature pour un montant égal ou supérieur à 1500 €
N°2017/080 29/03/2017	Direction de la Communication	Convention de sponsoring pour la promotion du Festival du Cinéma 2017 organisé du 2 au 4 juin 2017	Société Cultura – Socultur SAS le 29 mars 2017 apport d'un soutien en nature pour un montant égal ou supérieur à 500 €
N°2017/081 30/03/2017	Direction de la Communication	Convention de sponsoring pour la promotion du Festival du Cinéma 2017 organisé du 2 au 4 juin 2017	Magasin Bricorama le 30 mars 2017 apport d'un soutien en nature pour un montant égal ou supérieur à 500 €
N°2017/082	Direction de la	Convention de sponsoring pour la	Société Les Cars Lacroix

03/04/2017	Communication	promotion du Festival du Cinéma 2017 organisé du 2 au 4 juin 2017	le 29 mars 2017 apport d'un soutien en nature pour un montant égal ou supérieur à 1500 €
N°2017/083 03/04/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat relatif à la location de l'exposition intitulée «LES POUPÉES HISTORIQUES AU CINÉMA» dans le cadre du troisième Festival de Cinéma de TAVERNY	Société «CF-EXPO» du 26 mai au 7 juin 2017 au Théâtre Madeleine-Renaud & à la Médiathèque Les Temps Modernes Montant NET : 500 €
N°2017/084 04/04/2017	Service Police municipale	Contrat relatif à la location entretien du système d'affranchissement CONNECT+2200 au profit du service courrier de Collectivité	Société PITNEY BOWES à compter du 25 avril 2017 pour une durée de cinq ans Montant du loyer annuel HT : 4149,96 €
N°2017/085	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2017/086	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2017/087 05/04/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à l'entretien des espaces verts, à l'élagage et l'abattage des arbres de la ville et au désherbage manuel des rues de la commune sous forme des 3 lots suivants : - Lot 1 : Entretien des espaces verts de la ville -Lot 2 : Élagage et abattage des arbres de la ville -Lot 3 : Désherbage sur l'ensemble des rues de la ville	Sociétés VERT LIMOUSIN (lot n°1) ; BELBEOC'H (lot n°2) et ID VERDE (lot n°3) à compter de la notification, pour une durée de 12 mois tacitement renouvelable par période de 12 mois sans que sa durée totale n'excède à quatre (4) ans Montant HT par lot Lot 1 : 81 604 € Lot 2 : 15 039 € Lot 3 : 58 800 €
N°2017/088 06/04/2017	Service Police municipale	Offre commerciale relative au contrat de maintenance préventive/ curative/ évolutive du système de radiocommunication numérique du service de la Police Municipale de TAVERNY	Société RADIO SERVICE+ pour une durée d'une année Montant annuel HT : 1850 € Montant annuel TTC : 2220 €
N°2017/089 06/04/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle « La Vie parisienne...ou presque» au Théâtre Madeleine Renaud de TAVERNY	Ass Les Chants de Garonne le 21 avril 2017 Montant NET : 7908 €
N°2017/090 06/04/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat de spectacle relatif à la mise en place d'ateliers «BATUCADA» en vue d'une représentation dans le cadre du Festival du Cinéma de TAVERNY	Ass La Licorne les 3, 4, 5, 7, 11, 12 et 19 avril 2017, le 24 mai 2017 & le 4 juin 2017 Montant NET : 700 €
N°2017/091 10/04/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat relatif à la démonstration spectacle et l'animation atelier d'initiation au combat à l'épée avec réalisation d'un mini spectacle et ateliers d'écriture dans le cadre du Festival du Cinéma de TAVERNY	Ass Cercle d'Escrime de Saint Gratien le 3 juin 2017 Montant TTC : 500 €
N°2017/092 10/04/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat relatif à la mise à disposition d'une diligence western et de son attelage dans le cadre du Festival du Cinéma de TAVERNY	Société Delta Service Organisation Événementiel le 3 juin 2017 Montant HT : 1400 € Montant TTC : 1680 €

N°2017/093 10/04/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Désignation d'un cabinet d'huissiers pour la constatation des votes du concours de courts métrages dans le cadre du Festival du Cinéma de TAVERNY	Cabinet Riquier, Guediri, Crapoulet et Dib le 3 juin 2017 Montant TTC : 720 €
N°2017/094 10/04/2017	0Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «La Brigade de dépollution» dans le cadre de la Fête Nationale à TAVERNY	Ass Les Sangles le 13 juillet 2017 Montant HT : 2500 € Montant TTC : 2637,50 €
N°2017/095 10/04/2017	Direction Petite Enfance	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle « Roule Galette » à la Médiathèque «Les Temps Modernes» de TAVERNY	Société Touk-Touk Compagnie les 6 et 7 juillet 2017 Montant TTC : 928,40 €
N°2017/096 12/04/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à la fourniture des plantes dites de printemps	Société Pépinières Poulain le 12 avril 2017 Montant HT : 10 673,90 € Montant TTC : 11 741,29 €
N°2017/097 13/04/2017	Direction de la Communication	Modification de la décision n°2017-077 du 24 mars 2017 concernant le contrat relatif au package veille illimitée presse en ligne + Réseaux sociaux France et newsletter digitale quant à sa reconduction	Société MELTWATER à compter du 26 avril 2017 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction Montant HT : 5000€
N°2017/098 13/04/2017	Direction Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants» au profit d'un agent communal	Monsieur JOUAN Tanguy du 07/04/2017 au 06/04/2018 Montant mensuel loyer : 912,12 €
N°2017/099 14/04/2017	Direction des ressources humaines	Convention de formation pour la réalisation d'un Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS), en direction d'un agent de la collectivité	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) du 18 avril 2017 au 28 décembre 2018, en alternant situation professionnelle dans la collectivité et cours au centre de formation Montant NET : 7 500 €

## I - URBANISME

### 53-2017-UR01 - PROPRIETE SITUEE 2 ALLEE DES ARTISANS : CESSION DE LA CELLULE ARTISANALE N° 5 ET D'UN PARKING DANS LE CADRE D'UNE VENTE A LA DECOUPE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

#### **Article 1 :**

La vente à Mademoiselle Nacéra MEZOUGHU du lot de copropriété n°5, représentant une cellule artisanale, ainsi qu'un autre lot de copropriété représentant un parking, situés sur les parcelles BP 222 et BP 223, au 2 allée des Artisans, conformément à l'état descriptif de division, est approuvée comme suit :

- [ **Lot n° 5 et les 179/1000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales** : local commercial portant le numéro 2 de l'allée des Artisans, comprenant, au rez-de-chaussée, un bureau, un atelier, un débarras, une pièce d'eau et un WC, et au premier étage un bureau, une réserve et un palier, d'une surface totale de 186.40 m<sup>2</sup>, pour un montant de 72 120 euros
- [ **1 lot de parking et les 2/1000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales**, pour un montant de 3 000 euros.

#### **Article 2 :**

Une faculté de substitution est accordée au bénéfice d'une société civile dans laquelle l'acquéreur serait majoritaire.

**Article 3 :**

Les frais inhérents à la présente cession seront à la charge de l'acquéreur.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tous actes, toutes promesses et tous courriers à intervenir, nécessaires à cette cession.

**54-2017-UR02 - CONVENTION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE (CAUE 95) POUR L'ANNEE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :**

L'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95) pour l'année 2017, pour un montant de cotisation s'élevant à 1 250 euros, est approuvée.

**Article 2 :**

Les termes de la convention d'assistance architecturale avec le CAUE 95 sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention d'assistance architecturale avec le CAUE 95, sis au Moulin de la Coulevre, rue des Deux Ponts à Pontoise (95300) - représenté par sa présidente, Madame Véronique PELISSIER - ainsi que tout document y afférent, notamment tout avenant sans incidence financière.

**Article 4 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95) et à la Sous-Préfecture d'Argenteuil.

## II - TECHNIQUE

**55-2017-ST01 - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU BENEFICE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE DIFFERENTES OPERATIONS DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

Madame le Maire est autorisée à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme au bénéfice de la Commune pour les projets suivants programmés durant l'année 2017 :

- La réfection du terrasson zinc comprenant le système d'étanchéité de la toiture-terrasse, des systèmes de récupération et de descentes d'eau pluviale et des acrotères du bâtiment principal de l'Ecole Maternelle Marie Curie, Rue Gabriel Péri
- La réfection, comprenant l'isolation thermique et le désamiantage de la toiture ardoise de l'Ecole Maternelle Croix-Rouge, Rue Jesse Owens,
- Les travaux de rénovation de menuiseries extérieures de l'Ecole maternelle Anne Frank, Rue des Lilas,
- Projet de sécurisation du Groupe Scolaire Mermoz avec renforcement des clôtures et portillons existants,
- Etalement et reprise du mur de soutènement en limite de parcelle de l'Ecole Charles Perrault, rue Foch,
- Remplacement de filets anti-pigeons de l'Ecole Elémentaire Foch,
- Rénovation de toiture du Local bouliste Jean Bouin suite à un incendie ayant sinistré une partie du bâtiment,
- Le remplacement d'une porte extérieure pour le projet de création d'une Maison d'Assistantes maternelles rue Gabriel Péri,
- La reprise des enduits de l'échauguette, la reprise ponctuelle des linteaux de soupiraux et appui de baies en pierre de taille, Maison des Loisirs et de la Culture, 174 rue de Paris,
- Le projet de sécurisation du Skate parc : clôture du site

**56-2017-ST02 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'OPERATION RENOVATION DES ECOLES : REFECTION DE TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

Le projet de réfection du terrasson zinc sur l'école Marie Curie comprenant l'isolation thermique de la toiture et la réhabilitation de la toiture terrasse d'origine est approuvé,

**Article 2:**

Madame le Maire est autorisée à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise, dans le cadre de l'opération « rénovation des écoles », pour la réfection de du terrasson zinc de l'école maternelle Marie Curie, d'un montant aussi élevé que possible,

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à déposer ledit dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à la demande d'octroi de subvention dans le cadre de l'opération « rénovation des écoles », pour la réfection de la toiture en ardoises de l'école maternelle Marie Curie, d'un montant aussi élevé que possible.

**Article 5 :**

Madame le Maire est autorisée à solliciter un démarrage anticipé des travaux auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise.

**57-2017-ST03 - DEMANDE DE SUBVENTION 2017 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'OPERATION RENOVATION DES ECOLES : REFECTION DE TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE CROIX-ROUGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Le projet de réfection de la toiture de l'école maternelle Croix Rouge comprenant l'isolation thermique de la toiture, la réhabilitation de la toiture en ardoises, la mise en conformité électrique et la réalisation du programme Ad'Ap est approuvé.

**Article 2:**

Madame le Maire est autorisée à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise, dans le cadre de l'opération « rénovation des écoles », pour la réfection de la toiture en ardoises de l'école maternelle Croix Rouge, d'un montant aussi élevé que possible,

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à déposer ledit dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à la demande d'octroi de subvention dans le cadre de l'opération « rénovation des écoles », pour la réfection de la toiture de l'école maternelle Croix Rouge, d'un montant aussi élevé que possible.

**Article 5 :**

Madame le Maire est autorisée à solliciter un démarrage anticipé des travaux auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise.

**58-2017-ST04 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA) : RETRAIT DES COMMUNES DE LABBEVILLE ET VALLANGOUJARD**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Le retrait des villes de LABBEVILLE et VALLANGOUJARD du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome est approuvé.

**59-2017-ST05 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET DU SMDEGTVO POUR L'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AU DROIT RUE D'HERBLAY – RUE JEANNE PLANCHE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Le projet d'enfouissement des réseaux au droit de la rue d'Herblay et rue Jeanne Planche, dans le contexte de la construction du pôle santé, est approuvé.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise et du SMDEGTVO pour l'enfouissement des réseaux, d'un montant aussi élevé que possible.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise et du SMDEGTVO.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et document relatifs à cette affaire

**Article 5:**

Madame le Maire est autorisée à solliciter un démarrage anticipé des travaux auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du SMDEGTVO.

**60-2017-ST06 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES ET LA FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIES EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE COORDONNE PAR LE SMDEGTVO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

L'adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO pour la fourniture et l'acheminement d'électricité est approuvée.

**Article 2 :**

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le SMDEGTVO est approuvé.

**Article 3 :**

Il est donné mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadre dont la ville sera partie prenante

**Article 4 :**

La Commune s'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés

**Article 5 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et document relatifs à cette affaire

### **III – COMMERCE LOCAL**

**61-2017-DEV01 - CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LA GESTION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE DETAIL DE LA VILLE DE TAVERNY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

La création d'un comité consultatif pour la gestion du marché d'approvisionnement de détail de la ville de Taverny est approuvée.

**Article 2 :**

Le comité consultatif est composé comme suit :

- Madame le Maire ou son représentant,
- le régisseur ou son représentant,
- trois membres du bureau de l'association des commerçants non sédentaires du marché,
- le Directeur Général Adjoint des services « Qualité et Promotion de la Ville »
- le Directeur de la Direction du Patrimoine et du Cadre de vie ou son représentant,
- le manager de Ville,
- un représentant de la Chambre de commerce et de l'Industrie du Val-d'Oise,
- un représentant de la Chambre des Métiers du Val-d'Oise,
- un représentant des services vétérinaires.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à désigner les représentants extérieurs par arrêté municipal.

### **IV – POLITIQUE DE LA VILLE**

**62-2017-PV01 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-PARISIS : RAPPORT ANNUEL 2016 DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

Le conseil municipal formule un avis favorable sur le projet de rapport 2016 de mise en œuvre de la Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération du Val-Parisis.

**Article 2 :**

Le rapport sera une annexe au Contrat de Ville intercommunal.

## **V – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

### **63-2017-VA01 - SUBVENTION MUNICIPALE DE FONCTIONNEMENT A « L'ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES » (ADVOCNAR)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 000,00 euros à « l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes » est approuvé.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention de fonctionnement à cette association au titre de l'année 2017 et à signer tout document s'y rapportant.

**Article 3 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2017.

### **64-2017-VA02 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TAVERNY ET « L'ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE TAVERNY » POUR LA NUMERISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES (REGISTRE DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 26 AOUT 1788 AU 14 OCTOBRE 1790)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Le principe de partenariat entre la Ville et l'association Généalogique de Taverny dans le cadre de l'organisation de la numérisation des archives municipales (registre des délibérations des conseils municipaux du 26 août 1788 au 14 octobre 1790) est approuvé.

**Article 2 :**

Les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée au présent rapport sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention de partenariat avec l'Association Généalogique de Taverny dûment représentée par Robert PEZET en sa qualité de Président ainsi que tout document afférent à ce dossier.

### **65-2017-VA03 - SUBVENTION MUNICIPALE AIDE A LA MANIFESTATION A L'ASSOCIATION HAND BALL CLUB SAINT-LEU TAVERNY»**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

L'attribution d'une subvention d'aide à la manifestation à hauteur de 1500 euros est approuvée au profit de l'association Hand Ball Club Saint Leu Taverny.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à verser ladite subvention d'aide à la manifestation à l'association au titre de l'année 2017 et à signer tout document afférent à ce dossier.

### **66-2017-SP01 - FESTIVAL DU CINEMA 2017 :**

- APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COURSE DE CAISSES A SAVON
- ATTRIBUTION DES COUPES

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

La reconduction de la deuxième course de caisses à savon, le dimanche 4 juin 2017, dans le cadre du troisième Festival du cinéma de Taverny, est approuvée.

La date limite d'inscription est fixée au 31 mai 2017, le bulletin est disponible au service des sports et vie associative ainsi que sur le site internet : [www.ville-taverny.fr](http://www.ville-taverny.fr).

**Article 2 :**

Le règlement de la course de caisses à savon tel qu'annexé, pour l'année 2017, est approuvé.

Madame le Maire est autorisée à appliquer ledit règlement et à remettre les coupes aux vainqueurs de la course.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant désignant nominativement les membres constituant le jury.

**67-2017-VA04 - SUBVENTION MUNICIPALE D'AIDE À LA MANIFESTATION À « L' ASSOCIATION CULTURELLE NOTRE-DAME DE TAVERNY – ACNDT »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Le versement d'une subvention dite « aide à la manifestation » d'un montant de 300 euros est approuvé.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention d'aide à la manifestation à l'association au titre de l'année 2017 et à signer tout document s'y rapportant.

**Article 3 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2017.

## VI – JEUNESSE

**68-2017-JE01 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET « CHANTIER FAMILLE » DU CENTRE SOCIAL VINCENT VIGNERON**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Le projet de réalisation d'un « chantier famille » et ses modalités de mise en œuvre sont approuvées.

**Article 2 :**

les termes de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du chantier famille au centre social Vincent Vigneron précisant les engagements de chacun des partenaires sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame Le Maire est autorisée à signer la convention de partenariat avec le bailleur Effidis et tous les documents (avenants, courriers, annexes...) afférents à cette affaire.

## VII – EDUCATION

**69-2017-SC01 - SORTIES D'EVEIL : SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Il est attribué aux écoles élémentaires de Taverny une subvention au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour les sorties d'éveil à caractère pédagogique organisées par ces établissements.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à verser les subventions aux écoles concernées.

Le montant de la subvention est égal pour chaque école à 6,50 € par élève scolarisé, sur la base des effectifs constatés en janvier 2016 :

École L.-Pasteur :	6,50 € x 265 élèves :	1 722,50 €
École Foch :	6,50 € x 254 élèves :	1 651 €
École R.-Gosciny :	6,50 € x 374 élèves :	2 431 €
École Verdun :	6,50 € x 170 élèves :	1 105 €
École La Plaine :	6,50 € x 131 élèves :	851,50 €
École J.-Mermoz :	6,50 € x 260 élèves :	1 690 €
École M.-Pagnol :	6,50 € x 363 élèves :	2 359,50 €

Soit un total de 11 810,50 €

## VIII – SOLIDARITE – LOGEMENT

### 70-2017SL01 - CONVENTION RELATIVE A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON RELAIS HENRY GROUES

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

La ville de Taverny sollicite une subvention d'un montant de 163 520 euros auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) pour la gestion de la Maison relais Henry Grouès.

**Article 2 :**

Les termes de la convention relative à la demande de subvention pour le fonctionnement de la Maison relais sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de subvention de fonctionnement de la Maison relais Henry Grouès.

**Article 4 :**

La convention est conclue pour l'année 2017 et la recette correspondante est inscrite au budget communal de cet exercice.

## IX - CULTURE

### 71-2017-CU01 - FESTIVAL DU CINEMA 2017: APPROBATION DU REGLEMENT - JEU DE CARTES A GRATTER ET ACHAT DE RECOMPENSES

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

La ville de Taverny organise un jeu de cartes à gratter, dans le cadre de la troisième édition du Festival du cinéma de Taverny qui aura lieu du vendredi 2 au dimanche 4 juin 2017.

Ce jeu se fera sous forme de distribution gratuite de 500 cartes à gratter réparties comme suit :

- 30 cartes comportant la mention DVD d u « Voyage à travers le cinéma français » de Bertrand Tavernier ;
- 53 cartes comportant la mention "Une crêpe"
- 53 cartes comportant la mention "Une boisson"
- 364 cartes comportant la mention "Perdu"

Ces récompenses seront à récupérer sur le site du Festival, rue du Chemin Vert de Boissy, le samedi 3 Juin de 10h à 18h.

**Article 2 :**

Les cartes à gratter, éditées au nombre de 500, seront distribuées gratuitement du 27 mai au 3 juin, lors d'opérations de distribution sur le domaine public ("street marketing"), organisées par la ville de Taverny avant le Festival :

- au Centre Commercial « Les Portes de Taverny » les 27 et 31 mai,
  - place du Marché Neuf les 28 et 30 mai,
  - en centre ville le 2 juin entre 17h et 19h,
- et sur les différents lieux du Festival pendant la manifestation.

**Article 3 :**

Le règlement du jeu de tickets à gratter tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

Madame le Maire est autorisée à appliquer ledit règlement du jeu de tickets à gratter.

**Article 4 :**

L'enveloppe budgétaire totale maximale attribuée à cette dépense d'élève à 500 euros TTC (CINQ CENTS EUROS)

**Article 5 :**

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal de l'exercice 2017, à l'imputation 6714 - « Bourse et prix ».

**72-2017-CU02 - CONSERVATOIRE JACQUELINE ROBIN : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 D'AIDE A LA STRUCTURATION DES ECOLES DE MUSIQUE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

La demande de subvention au titre de l'année 2017 auprès du conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration afin de contribuer à la structuration et au développement du Conservatoire *Jacqueline Robin* est approuvée.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à déposer le dossier de demande de subvention au titre de l'année 2017 dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant.

**73-2017-CU03 - CONSERVATOIRE JACQUELINE ROBIN : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX PROJETS DES ECOLES DE MUSIQUE ET DES CLASSES ORCHESTRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

Les demandes de subvention au titre du dispositif d'aide aux projets des écoles de musique et d'aide aux classes orchestre auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour l'année 2017 afin de contribuer à la réalisation des actions prévues en 2017/2018 dans le cadre, des concerts de l'Ensemble Orchestral de Taverny, de l'accueil d'artistes au conservatoire et de la classe orchestre à l'école Goscigny sont approuvées.

**Article 2:**

Madame le Maire est autorisée à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil départemental et à signer tout document s'y rapportant.

**74-2017-CU04 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE ET LES COMMUNES DU « PÔLE RESSOURCE DES MUSICIENS AMATEURS DU PARISIS NORD »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :**

Les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, entre le Conseil départemental et les villes du « Pôle ressource des musiciens amateurs du Paris Nord », à savoir Taverny, Eaubonne, Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt sont approuvés.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention, ses avenants éventuels et tout document nécessaire à la gestion du projet.

**75-2017-CU05 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

Madame le Maire est autorisée à solliciter et déposer les dossiers de demande de subvention d'aide à la ré-informatisation ou/et de multimédia de la médiathèque de Taverny, au titre de l'année 2017 auprès de tout partenaire susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération et notamment auprès de l'Etat via la DRAC Île-de-France au titre de la « Dotation Générale de Décentralisation », de la Région Île-de-France et du Conseil départemental du Val-d'Oise.

Les subventions sollicitées porteront sur 30% du coût total HT d'acquisition des logiciels et matériels de la part de l'Etat (DRAC Île-de-France) et de la Région Île-de-France et 13 % du coût total HT pour le Conseil départemental du Val-d'Oise.

**Article 2 :**

Madame Le Maire est autorisée à déposer tout dossier de demande de subvention d'aide à la ré-informatisation auprès des organismes habilités et à signer tout document s'y rapportant.

**Article 3 :**

Les crédits pour acquérir les logiciel et matériel seront inscrits au budget investissement de l'exercice 2017 .

Les recettes occasionnées seront inscrites au budget communal de l'exercice considéré.

**76-2017-CU06 - 30 ANS JUMELAGE LÜDINGHAUSEN / TAVERNY : ACHAT DE CADEAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1er :**

Madame Le Maire est autorisée à acheter des « cadeaux d'anniversaire » pour les élus et les principaux administratifs de la ville de Lüdinghausen, pour un montant budgétaire maximal de 1 000 euros TTC.

**Article 2 :**

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal de l'exercice 2017, à l'imputation 6714 - « Bourses et prix ».

**X – RESSOURCES HUMAINES**

**77-2017-RH01 - REMUNERATION DES PERSONNELS TERRITORIAUX INTERVENANT LORS DES ELECTIONS : EXTENSION DU DISPOSITIF AUX AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

**Article 1er :**

Le dispositif de participation à l'organisation des élections et la rémunération correspondante définie par délibération 2007-03DRH02 du conseil municipal du 12 février 2007 est étendu aux agents titulaires ou contractuels du Centre Communal d'Action Sociale de Taverny (CCAS).

Le montant versé par le CCAS sera intégralement refacturé à la ville.

Chaque jour d'élection donne lieu à une indemnité correspondante à la fonction occupée :

- soit pour les agents chargés de l'accueil des bureaux de vote de 144,68 euros par dimanche travaillé,
- soit pour les agents ayant en charge la responsabilité administrative d'un bureau de vote de 196,36 euros par dimanche travaillé.

Ce montant est indexé sur l'évolution de la valeur du point d'indice.

- les crédits sont inscrits au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés,

**78-2017-RH02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

**Article 1er :**

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet est approuvée, comme suit :

EFFECTIF ACTUEL	GRADES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	TOTAL AU 15/05/2017
<b>Filière administrative</b>				
3	Attaché principal		1	4
<b>Filière culturelle</b>				
2	Assistant en- seignement ar- tistique princi- pal de 2 <sup>ème</sup> classe 9h30/sem	1		1

<b>Filière sociale</b>				
0	Educateur jeunes enfants TNC (50%)		2	2
<b>Filière technique</b>				
4	Ingénieur		1	5
7	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC		2	9
9	Adjoint technique 9h30/sem	1		8
<b>Filière animation</b>				
1	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0
13	Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC		1	14
31	Adjoint animation TC		1	32
44	Adjoint d'animation à temps non complet 9h30		1	45
13	Adjoint d'animation 29h/sem	1		12
<b>Total</b>		<b>-4</b>	<b>+ 9</b>	

<b>Contractuels sous statut article 3-3 al 2 loi 84-53 du 26 janvier 1984</b>				
5	Contractuel A		1	6

<b>Contractuels saisonniers sous statut de l'article 3 al 2</b>				
0	Adjoint technique à temps non complet 29h/sem		3	3
0	Adjoint d'animation TC		3	3

**79-2017-RH03 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE FONCTION EXCEPTIONNELLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

Madame le Maire est autorisée à verser ladite indemnité exceptionnelle comme suit en complément des indemnités de fonction délibérée par délibération N° 12-2017-RH02 du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 :

[	Le Maire :	489.84€
[	Adjoint au Maire :	146.07€
[	Conseiller municipal délégué :	45.40€
[	Conseiller municipal :	13,04€
[	membres du conseil ayant un changement de mandat ou un nouveau mandat : au prorata temporis	

#### **80-2017-RH04 – SUPPRESSION DU VERSEMENT DE LA PRIME D INSTALLATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

La suppression du versement de la prime d'installation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 est approuvée.

#### **81-2017-RH05 - RECOURS A DES BENEVOLES DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le principe du recours à des bénévoles au sein de la collectivité, à chaque fois que leur intervention serait justifiée et dans les diverses activités de service public réalisées au sein des services municipaux tels que petite enfance, périscolaire, centres sociaux, etc, est approuvé.

**Article 2 :**

Les termes de la convention type d'accueil de bénévoles au sein de la collectivité, pour apporter leurs concours à une ou des activités de service public, sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer lesdites conventions d'accueil de bénévoles (ou collaborateurs occasionnels de service public) et tout acte ou document s'y rapportant nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **XI - FINANCES**

#### **82-2017-FI01 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, donne acte

**Article 1er :**

Après s'être fait présenter le budget principal de la ville de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la ville pour l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- l'exécution du budget principal de la ville pour l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion du budget principal de la ville, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 83-2017-FI02 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2016 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Le compte administratif 2016 du budget principal de la ville est adopté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 242 456,78 €	41 458 473,11 €
Investissement	9 663 962,74 €	8 799 814,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 906 419,52 €</b>	<b>50 258 287,77 €</b>

### 84-2017-FI03 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2017 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE PRÉCÉDANT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Les résultats 2016 définitifs du budget principal de la ville sont arrêtés et affectés comme suit :

		Budget principal Ville	Budget annexe Levuon	Total
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultat de l'exercice	1 198 779,26 €	13 424,41 €	<b>1 212 203,67 €</b>
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	4 017 237,07 €	947 549,51 €	<b>4 964 786,58 €</b>
	Résultat de clôture à affecter	5 216 016,33 €	960 973,92 €	<b>6 176 990,25 €</b>
<b>section d'investissement</b>		Budget principal Ville	Budget annexe Levuon	Total
	Résultat de l'exercice	2 004 301,02 €	1 356 411,48 €	<b>3 360 712,50 €</b>
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	-2 868 449,10 €	19 611,56 €	<b>-2 848 837,54 €</b>
	Résultat de clôture à affecter	-864 148,08 €	1 376 023,04 €	<b>511 874,96 €</b>
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 344 535,72 €	0,00 €	<b>2 344 535,72 €</b>
	Recettes d'investissement engagées non titrées	1 037 642,64 €	0,00 €	<b>1 037 642,64 €</b>
	Solde des restes à réaliser	-1 306 893,08 €	0,00 €	<b>-1 306 893,08 €</b>
	Besoin de financement de la section d'investissement	-2 171 041,16 €	1 376 023,04 €	<b>-795 018,12 €</b>

Transcription comptable pour affectation au budget primitif 2017 du budget principal de la ville

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		5 381 972,13 €
Investissement		795 018,12 €
		511 874,96 €

**85-2017-FI04 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 :APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **donne acte**,

**Article 1er :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et le budget supplémentaire qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- l'exécution du budget assainissement pour l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion du budget annexe assainissement, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**86-2017-FI05 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

**Article 1er :**

Le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement est adopté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	893 655,97 €	916 192,13 €
Investissement	329 853,68 €	1 048 037,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 509,65 €</b>	<b>1 964 229,35 €</b>

Le total des restes à réaliser en dépenses d'investissement à reporter en 2017 est de 20 087,76€.

### **87-2017-FI06 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE PRÉCÉDANT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Les résultats définitifs du compte administratif 2016 sont arrêtés et affectés comme suit :

- Exploitation : 22 536,16€
- Investissement : 698 095,78€

L'excédent comptable d'investissement corrigé du solde positif des restes à réaliser présente un excédent de financement de 698 095,78€.

En conséquence, seront repris au budget supplémentaire les sommes suivantes :

- R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 698 095,78€
- R002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 22 536,16€

### **88-2017-FI07 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Article 1er :**

Le budget supplémentaire 2017 du budget annexe assainissement est adopté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Exploitation	698 095,78€	698 095,78€
Investissement	<u>22 536,16€</u>	<u>22 536,16€</u>
<b>Total :</b>	<b>720 631,94€</b>	<b>720 631,94€</b>

## **XII – INTERCOMMUNALITE**

### **89-2017-INT01 - COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **donne acte**,

**Article 1er :**

Donne acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Val Parisis pour l'année 2016.

**Article 2 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture d'Argenteuil et à la Communauté d'agglomération Val Parisis.

### **90-2017-JU01 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er :**

L'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) pour un montant de 4.185,13 euros au titre de l'année 2017 est approuvée.

La cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011, compte 6281.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant notamment le bulletin d'adhésion de la Commune à ladite association.

**Toutes ces délibérations :**

-seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,

- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**La séance est levée à 22 H 11**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
TAVERNY, LE 09 MAI 2017  
LE MAIRE**

**Florence PORTELLI**